25/02/2022

N°7- 8- 2022

CULTURE viande

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

FLASH

La France interdit l'importation de viande issue d'élevages utilisant des antibiotiques de croissance

Un arrêté ministériel, publié le 22 février, interdit à partir du 22 avril 2022 et pour une durée d'un an, l'importation et la mise sur le marché en France de viandes et produits à base de viande issus d'animaux ayant reçu des antibiotiques facteurs de croissance. Culture Viande salue cette mesure réclamée par l'ensemble des filières animales françaises depuis plusieurs années. Tous les exploitants du secteur alimentaire (et pas uniquement le 1er metteur sur le marché) devront s'assurer que la viande n'est pas issue d'un élevage utilisant des antibiotiques de croissance. Autrement dit, les exploitants devront recueillir auprès de leurs fournisseurs des attestations de conformité pour les produits importés de pays tiers n'ayant pas interdit l'utilisation des antibiotiques en tant que facteurs de croissance.

L'administration aux animaux d'antibiotiques à des fins de croissance, et non à des fins de soin, est interdite dans l'Union européenne depuis 2006. L'interdiction pour les produits importés était attendue à l'échelle européenne fin janvier 2022, mais les textes d'application ont pris du retard. L'arrêté vise à donc à mettre en place des mesures nationales, dans l'attente de la mise en place des mesures européennes.

A noter : une instruction technique sera très prochainement publiée pour préciser la mise en œuvre de cet arrêté ministériel. Les autorités vont notamment transmettre la liste des pays tiers n'ayant pas interdit l'utilisation des antibiotiques en tant que facteurs de croissance.

Réforme des cotations bovines entrée abattoir : un arrêté publié dans les prochains jours

Un arrêté du ministère de l'Agriculture sera publié dans les prochains jours, afin d'officialiser les nouvelles grilles et modalités de cotation auxquelles Culture Viande a été associé. C'est ce qui ressort d'une réunion qui s'est tenue cette semaine avec le ministère de l'Agriculture et FranceAgriMer sur la réforme des *cotations bovines entrée abattoir :*

- la réforme GBEA (gros bovins entrée abattoir) vise à distinguer dans les cotations des animaux standards avec une cotation hebdomadaire, de celles des animaux BIO et sous SIQO (signes et indications de qualité et d'origine) cotation mensuelle. L'instruction technique qui va être publiée définira les frais de transport et d'approche qui pourront être intégrés à la cotation ;
- la réforme du système de cotation des Gros Bovins Maigres en cours prévoit une refonte des zones géographiques de cotations et des cahiers des charges.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture a indiqué que la nomination et le renouvellement des membres des commissions de cotations vont être rendus plus faciles. Une décision de FranceAgriMer après consultation des familles professionnelles remplacera les décrets interministériels actuellement nécessaires.

Conso : les achats de viande hachée fraîches en hausse de +7,5% sur deux ans (Kantar)

Les achats des ménages en viandes de boucherie sont en baisse de -7,6% en décembre 2021 par rapport à décembre 2020. Ils sont toutefois en hausse de +5,2% par rapport à décembre 2019. Au bilan de l'année 2021, sur le total des 12 mois de variation, la baisse globale par rapport à 2020 (-5,3%) est à relativiser au regard de la légère hausse par rapport à la période pré-covid (+0,7% / 2019). Cette hausse concerne particulièrement le bœuf (+3,1%) et dans une moindre mesure le porc (+0,3%). Le veau (-4%) comme l'agneau (-7,2%) sont en recul par rapport à 2019. Les élaborés de viande, et en particulier la viande hachée de bœuf, sont en nette progression sur 2 ans : +7,5% pour la viande hachée fraiche (+11,9 en valeur). La viande piécée est en baisse (-2,3%) sur deux ans, toutes espèces confondues. Du côté des circuits de distribution, les supermarchés connaissent une baisse (-8,6%) par rapport à 2020. Le circuit *on-line* progresse (+66%) sur deux ans. La viande hachée de bœuf s'est imposée comme le produit phare de la vente en ligne de la filière : elle y représente 30% des ventes de l'ensemble "viandes de boucherie" (pour 12,9% dans les circuits physiques). Les supérettes (+13,3%), le hard discount (+11,6%) et les boucheries artisanales (+5,2%) gagnent également en volume sur deux ans, grâce à des gains de clientèle et une augmentation de la taille des paniers.

Salon de l'Agriculture (26 fév. au 6 mars) : les rdv de la filière viande

- avec Interbev, *« Vivez la liberté d'être flexitarien et découvrez l'engagement de la filière élevage et viande sur le stand « aimez la viande, mangez-en mieux. »* (Hall1, Allée E, Stand 40). Le stand est organisé en 3 espaces d'animations grand public : - l'atelier « Le Flexitarien » où chacun peut participer au concours culinaire « pour trouver l'accord parfait entre légumes et viandes » ; - « Le Flexi studio », un espace bien-être pour des sessions de fitness dispensées par une coach professionnelle ; - l'espace pédagogique « Planète Flexi », pour participer à un quizz sur l'élevage, la protection de l'environnement et le bien-être animal.
Rdv : - le 26/02 à la 17ème finale des Ovinpiades des jeunes bergers (grand ring Hall1) + stand Ovin Hall 1, Allée C, Stand 59) ; - les 27/02, 1er et 3/03 : concours des jeunes bouchers sur le stand Interbev ; - le 2/03 de 13 à 14h : les Victoires des Viandes Label Rouge (Ring Hall1) ; - Les viandes bio : sur le stand de l'Agence Bio (entrée du Hall4). ***Dossier de Presse : ici.***

- avec Inaporc, les visiteurs sont invités au *Village du Cochon* pour visualiser des vidéos sur bornes tactiles et échanger avec des professionnels de la filière pour répondre à toutes les questions sur leur métier ; des jeux-quizz et des dégustations sont au programme tout au long des journées avec les équipes du Ceproc. *Rdv : - le 28/02 au concours national de Boucherie-Etal inter-régions ; - le 6/03 : les apprentis Charcutiers & Traiteurs présentent leurs pièces de charcuterie.* ***Présentation des animations : ici.***
A noter : dans la perspective des élections présidentielles, Interbev diffusera ses 10 propositions et Inaporc ses 9 mesures pour sauvegarder la filière porcine.

—